

Syndicat National de l'E.P.S. S.N.E.P. Orléans Tours N° ISSN : 1166 7036 N° CPPAP : 0921 S 05587 Imprimerie Leloup, Villemandeur 45	trimestriel Prix au numéro : 0,5 euros	Directeur de Publication : Rafael RAIGON ARROYO SNEP-FSU 28 21 rue des grandes pierres couvertes 28000 Chartres
--	--	---

Déposé le 14 mars 2025

Situation nationale et internationale inquiétante, stressante ...

CHALETTE PPDC
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

**Construire des alternatives
et agir avec le syndicat !**



20 Mars
Journée d'action
des retraité.es

à l'appel du groupe des 9

Voir page 2

**As tu pensé à régler ta cotisation
2024 / 2025 au SNEP-FSU ?**

**Et si tu demandais à tes collègues non syndiqué.es
de rejoindre le SNEP—FSU ?**

Osons !

Une grande partie du monde politique international envoie actuellement à toutes les sociétés des signaux bien désespérants. Les conquêtes territoriales ou commerciales font en effet toutes fi des besoins humains ou planétaires, et ce sont bien des populations entières qui souffrent des dictatures, des guerres, du changement climatique et des conflits politico-commerciaux des milliardaires au pouvoir. La déferlante d'évènements depuis quelques mois donne le vertige !

La tentation du repli sur soi/chez soi, est grande afin de se protéger, et les moments de pause sont clairement nécessaires. Il arrive cependant un moment où être seulement spectateur·ice engendre aussi un malaise, et ce besoin que nous avons d'agir, pour prouver que d'autres valeurs existent pour faire société, peut trouver sa place pour une part dans notre métier, quoique bien dénaturé par les réformes successives, mais surtout dans un engagement associatif, qu'il soit social ou syndical.

Un bel exemple en est l'engagement de notre profession (près de 10 000 signatures !) pour dénoncer aux côtés de son syndicat historique les dérives managériales et financières de la direction de l'UNSS, engagement qui a entraîné la mise à pied à titre conservatoire du directeur national Olivier Girault, et surtout apporté l'espoir que l'UNSS retrouve un fonctionnement

piloté par le principe d'un maximum de rencontres pour nos élèves. Le SNEP-FSU restera vigilant bien sûr sur les suites données.

La participation à des luttes humanistes et progressistes pour une société plus égalitaire redonne espoir et revitalise chacun·e d'entre nous, il n'en est qu'à se souvenir du récent élan national contre la réforme des retraites, qui trouve un nouveau souffle puisque le gouvernement en relance les discussions ! Oui, nous sommes prêt·es à poursuivre ce combat-là, car il est porteur d'espoir pour toute la société.

Osons profiter de l'énergie communicative des manifestations, pour l'égalité des droits des femmes, des minorités, pour la protection de la planète, pour nos services publics, notre protection sociale, nos conditions de travail, etc. Osons profiter des stages éclairants sur le métier organisés par le SNEP-FSU, des stages de la FSU qui offrent l'opportunité d'élargir nos échanges aux autres collègues du monde éducatif, oui, osons et continuons à profiter de ces moments de rencontre qui confirment que nous sommes très nombreuses et nombreux à partager les mêmes valeurs !

Alors à bientôt, dans une manif, un stage SNEP-FSU, ou une rencontre UNSS !



Cathy Tessier
Secrétaire
académique
adjointe

20 Mars :

Les retraité.es dans l'action

Le groupe des 9 (CGT, CFTC, CGC, FSU, Solidaires, FGR, LSR et Ensemble et Solidaires) appelle les retraité.es à une journée d'action nationale centrée sur les questions de santé.

Elle s'inscrit dans le vote du PLFSS 2025 et dans un contexte d'attaques aggravées contre notre système de santé publique et la Sécurité sociale.

Au-delà des questions de santé nous rappellerons nos exigences sur le dossier retraites actuellement réétudié.

Placer les exigences sociales au centre du débat, c'est tout l'enjeu de la manifestation des retraité.es du 20 mars.

Les modalités de cette action seront rapidement précisées dans chaque département.

Jean ADAM nous a quittés

Retraité depuis de nombreuses années, ayant accompli la plus grande partie de sa carrière au Lycée Alain Fournier de Bourges (18), il restera celui qui m'a accueillie lors de mon affectation à Bourges en septembre 1985.

1^{er} contact avec un militant du SNEP départemental dont il était le secrétaire, 1^{er} contact avec un collègue d'EPS, très investi pour le développement et la reconnaissance de notre discipline et 1^{er} contact avec un homme qui portait de réelles valeurs humaines.

Infatigable, Jean était de toutes les initiatives, toutes les réunions, toutes les manifestations et représentait fièrement le SNEP et la FSU.

Nous ne le remercierons jamais assez.

A Madeleine, son épouse, ses deux fils, le SNEP présente ses condoléances attristées. Jean était notre camarade, notre ami, il restera toujours dans nos mémoires.



Béa Bardin

MUTATIONS INTRA. :

le SNEP-FSU toujours présent pour vous conseiller !

Le SNEP-FSU Orléans Tours organise deux stages d'informations sur les mutations intra, animés par les commissaires paritaires académiques, ouverts à toutes et tous le matin, et uniquement aux syndiqué·es l'après-midi :

- le lundi 24 mars 2025 de 9h30 à 16h30 au lycée Pothier à Orléans (45000), 2 bis rue Marcel Proust.

- le vendredi 28 mars 2025 de 9h30 à 16h30 à la FSU à St Avertin (37550), 18 rue de l'Oisilet.

Ces stages sont indispensables pour bien comprendre les enjeux et le fonctionnement du mouvement et surtout élaborer la stratégie la plus adaptée à votre situation personnelle. N'hésitez à vous inscrire si vous ne l'avez pas encore fait et surtout, prévenez-nous de votre participation.

Le serveur sera ouvert du 21 mars au 1er avril 2025.

Si toutefois vous ne pouvez être présent·es, n'hésitez pas à nous contacter au 07.86.12.23.52 ou à ba.bardin@orange.fr, nous répondrons à toutes vos questions.



Béa Bardin
Secrétaire
académique

CAPA RECOURS :

un droit à utiliser !

Les commissaires paritaires du SNEP-FSU, avec les autres élu·es FSU (SNES, SNUEP) ont siégé le 4 février à la CAPA recours concernant l'appréciation finale des rendez-vous de carrière de tous les corps du second degré (certifié·es, agrégé·es, PEPS, PLP, CPE).

Ils et elles ont étudié 14 dossiers dont 2 PEPS qui avaient saisi la CAPA après un premier recours gracieux négatif.

Sur les 14 collègues, 7 ont obtenu gain de cause et ont vu leur appréciation finale augmentée (1 sur 2 en EPS).

49 PEPS (15 femmes et 34 hommes) étaient concerné·es par un RDV de carrière en 2023/2024. 26,5% seulement ont obtenu un avis excellent alors que chez les certifié·es, le % s'élève à 32% et à 52,9% chez les agrégé·es !

Les PEPS seraient-ils et elles moins « compétent·es » que les autres collègues ? Les IPR EPS seraient-ils et elles plus exigeants ? Le SNEP-FSU, lors de sa rencontre avec les IPR, devrait aborder ce sujet.

Concernant la valeur des items, le doyen des IPR nous a réaffirmé qu'il n'y avait pas de hiérar-

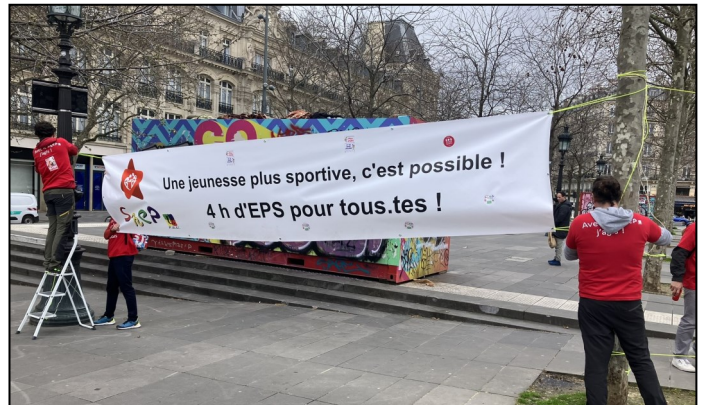
chisation entre les items, mais que le niveau d'exigence était différent selon le RDV de carrière. Sauf que les collègues ne savent toujours pas, ce qu'ils ou elles doivent faire pour passer d'un avis « très satisfaisant » à un avis « excellent » !

Le rectorat, à notre demande, devrait diffuser un guide contenant la grille des indicateurs de niveaux pour chaque item, ce qui permettra aux collègues de mieux comprendre la manière dont ils et elles ont été évalué·es.

Les promotions à l'avancement accéléré, qui concerne 30% des collègues promouvables au 7^{ème} échelon et au 9^{ème} échelon, seront publiées le 18 mars.

Le SNEP-FSU invite les collègues à ne pas hésiter à contester leur appréciation finale de RDV de carrière, d'abord par un recours gracieux puis par la saisine de la CAPA si besoin.

Vous n'en serez pas moins considéré·e et vous nous aiderez à montrer que notre système d'évaluation doit encore évoluer.



CARTE SCOLAIRE

Suite aux changements successifs de gouvernement, le vote du PLF¹ 2025 a été retardé ainsi que les instances académiques (CSA-A²) et départementales (CSA-D³) qui débattent autour de la carte scolaire.

Depuis 2017, les politiques mises en place ne cessent de dégrader le service public d'éducation : des élèves en plus, des classes en moins, des heures d'enseignement en moins sur tous les cursus, des emplois en moins et de surcroît plus précaires (recours aux personnels contractuels).

Le SNEP-FSU dénonce cette logique comptable qui cherche à faire des économies à tout prix sur le budget de l'Éducation nationale sans tenir compte des réels besoins.

Les établissements ont fait remonter la répartition de leur DHG⁴ au niveau de la DSDEN pour les collèges et du rectorat pour les lycées, mais rien n'est encore figé ; des ajustements peuvent encore avoir lieu lors des CSA-D et du CSA-A, instances dans lesquelles le SNEP-FSU est présent. Alors si vous avez des

besoins non remontés par le ou la chef-fe d'établissement (dédoublings, transformations d'HSA en heures postes, effectifs par classes trop importants...), n'hésitez pas à informer les représentant-es du SNEP-FSU.

Le SNEP-FSU restera très vigilant sur les moyens enseignants attribués à notre académie pour le 2nd degré lors du CSA-A du 18 mars. Le CSA-A qui valide les créations et les suppressions de postes se tiendra quant à lui le 31 mars.

Le SNEP-FSU appelle à rejeter toute DHG qui ne permettrait pas la réussite de tous-tes les élèves et/ou de bonnes conditions de travail pour les personnels.

Rafa Raigon

1 PLF Projet de Loi Finances

2 CSA-A Conseil social d'administration académique

3 CSA-D Conseil social d'administration départemental

4 DHG Dotation Horaire Globale

LES STAGES DU SNEP-FSU

Indre : Stage ESCALADE

Le mardi 29 avril à Saint-Gaultier.

Les inscriptions ont commencé auprès de SNEP-FSU 36 et de l'administration.

Loir et Cher : retraites

Le 14 mars a eu lieu le stage retraites qui avait été annulé cet hiver pour cause de neige et verglas.

Loiret : Stage DANSE

Le SNEP-FSU 45 organise le vendredi 6 juin un stage danse vers Orléans (lieu exact pas encore fixé). Ce stage sera encadré par une collègue de l'académie.

Des précisions seront données aux collègues du Loiret par le SNEP-FSU 45, mais les inscriptions sont déjà possibles grâce au QR Code ci-joint.



Stage académique « Eclairer le métier »

Les 6 et 7 Mars derniers s'est tenu le stage « éclairer le métier » sur Orléans, animé par Sami HAMROUNI, responsable national de la formation syndicale.

Seulement 12 collègues étaient présent.es mais toutes et tous ont apprécié ce moment d'échanges, de questionnements, argumentés et détaillés.

L'objectif de ce stage était d'aider les collègues à décortiquer les « dossiers » qui entourent notre profession (du point de vu historique et sourcé) et de montrer tous les liens qui les rendent interdépendants. Différentes thématiques ont été abordées, selon aussi les envies et besoins des collègues : la DHG, la protection sociale, les services publics, le syndicalisme, le new management public, l'économie....

Beaucoup de collègues sont de plus en plus désabusé.es par des injonctions de chef.es d'établissements, par des informations douteuses relatées par les médias, par des pouvoirs publics parfois menteurs et sans scrupules.

Ce stage a donné les armes aux collègues présent.es pour se défendre au quotidien, pour contre-carrer le discours ambiant, pour montrer qu'une autre voie est possible, et surtout il a montré que le collectif sera notre force pour résister.

Se syndiquer pour résister, car ensemble tout est possible.

Gestes professionnels spécifiques à l'EPS :

Un guide de gestion à l'attention des enseignant-es et des chef-fes d'établissement. Pour quoi faire ?

Le rectorat et les IPR EPS ont transmis aux chef-fes d'établissement de l'académie, un guide très largement inspiré des travaux et document réalisés par l'académie d'Aix-Marseille en collaboration avec le SNEP-FSU d'Aix-Marseille.

Ce guide de 9 pages vise à prévenir les éventuelles dérives liées à la méconnaissance de notre métier et du rapport au corps particulier que nécessite notre discipline. En effet, certains gestes professionnels dans le cadre des enseignements de l'EPS amènent parfois des propos et réactions incompréhensibles, pour nous les enseignant-es, chez les élèves et peuvent questionner également les responsables légaux.

Ce guide tente donc de répondre à l'émergence d'interrogations, voire d'inquiétudes manifestées par les enseignantes et enseignants de la discipline, et au questionnement des personnels de

direction qui sont conduits à appréhender et gérer les situations inhérentes.

Pour prévenir les mises en cause éventuelles, ce guide a vocation à souligner **la singularité des gestes professionnels en EPS et la nécessité de les rendre explicites et compréhensibles, notamment en amont auprès des élèves, pour réduire les interprétations et les risques d'ambiguïté.**

Il propose quelques modalités afin de prévenir, réagir et traiter les éventuelles situations critiques liées à cette problématique.

S'il faut préciser que les faits connus des services ne conduisent que très rarement à des affaires traitées sur le plan juridique, les mises en cause se multiplient néanmoins.

Le SNEP-FSU invite donc toutes et tous les collègues à s'emparer de ce guide et, si besoin, à ne pas hésiter à contacter le secteur juridique du SNEP-FSU.

Béa Bardin

Un-e référent-e « transports » dans chaque DSDEN ?

Les professeures d'EPS sont aussi concerné-es.

Le 30 janvier dernier, un dramatique accident d'autocar a eu lieu dans notre académie, à Châteaudun¹. C'est toute la communauté éducative qui a été bouleversée et le SNEP-FSU renouvelle son entier soutien à la famille de la jeune victime, aux jeunes blessé-es, choqué-es, ainsi qu'aux parents, ami-es et collègues touché-es par ce moment si douloureux.

Cet évènement a fait émerger une carence dans le fonctionnement des DSDEN (Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale) : si les transports scolaires sont en effet assurés par les Conseils Départementaux et Régionaux, lorsqu'un problème est rencontré par les usagers, les familles contactent le C.D. ou le C.R., les Conseils d'Administration des établissements sont aussi parfois informés, mais les DSDEN ne le sont pas systématiquement, or elles sont concernées au premier chef puisqu'il s'agit bien de transport scolaire.

Le SNEP-FSU a rappelé que les enseignant-es également sont parfois démuni-es pour trouver un-e interlocuteur-ice si un problème se pose avec le car ou le/la

chauffeur-e au moment d'un transport d'élèves, et plus particulièrement les professeur-es d'EPS qui utilisent régulièrement les transports en car pour rejoindre les installations.

Le recteur, en accord avec les DASEN (Directeur-ices Adjoint-es des services de l'Éducation Nationale) de chaque département, a décidé de nommer une personne référente aux transports dans chaque DSDEN de l'académie.

Le SNEP-FSU salue cette initiative et suivra attentivement dans chaque département la mise en place de cette fonction. Il invite les collègues à se rapprocher du/de la secrétaire SNEP-FSU départemental pour connaître le nom des personnes référentes et faire remonter d'éventuels problèmes rencontrés.

1 – Deux autres accidents de bus scolaire se sont produits : un deuxième dans le secteur de Châteaudun et un autre dans le Loiret fin février, heureusement sans faire de victime, mais avec plusieurs blessé-es dans les deux cas.

Cathy Tessier

Enquête Nationale du SNEP-FSU : *Gymnase score*

Le SNEP-FSU a lancé en début d'année une vaste enquête nationale ¹ qui vise à évaluer les conditions d'enseignement de l'EPS dans les établissements du second degré.

Des équipements de qualité, en quantité suffisante, associant qualité d'usage et qualité environnementale, sont essentiels pour promouvoir l'EPS et le sport scolaire. Les installations sportives sont les salles de classe de notre discipline.

L'objectif est d'évaluer les conditions de travail des enseignant·es et les conditions d'apprentissage des élèves.

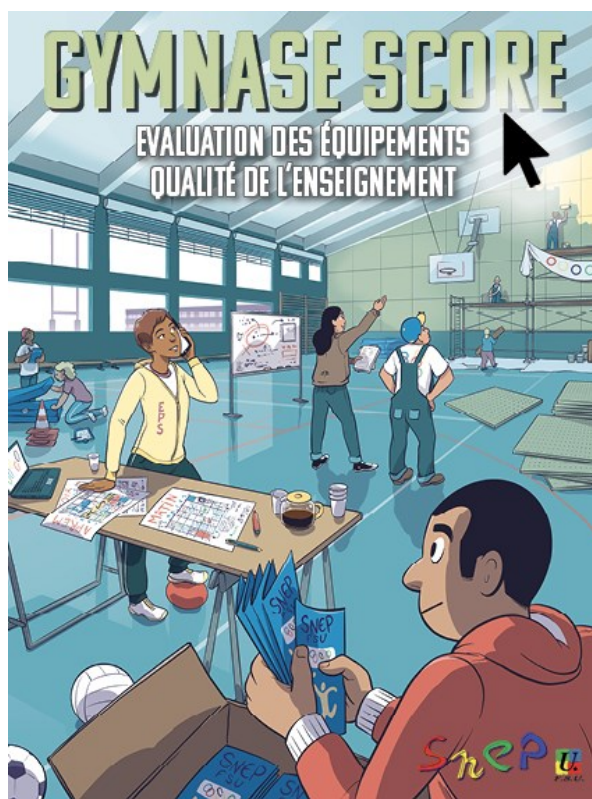
Les résultats de cette enquête permettront d'engager toutes les démarches nécessaires, dans l'établissement et au-delà auprès des collectivités de rattachement, afin d'améliorer les conditions d'exercice et d'étude. Le SNEP-FSU, expert reconnu dans toutes les instances institutionnelles, accompagnera toutes les initiatives.

Le ressenti de chaque collègue d'EPS sur les équipements pouvant être différent, **il serait intéressant que TOUS/TOUTES les collègues d'un même établissement remplissent cette enquête.**

Une fois remplie, chaque collègue recevra immédiatement deux scores (A à E) avec les barèmes :

un score pour l'EPS dans son établissement (toutes les installations et la qualité de l'enseignement) ;

un score pour le gymnase qu'il/elle utilise principalement.



Je participe à l'enquête :



Pour des équipements sportifs adaptés pour PLUS et MIEUX d'EPS et de sport scolaire, remplissez cette enquête et n'hésitez pas à la partager !

^{1/} <https://lesite.snepfsu.fr/gymnase-score/>



Le site du SNEP Orléans Tours
<http://snepfsu-orleans.net/wp/>.

Contacts, actualités, infos corporatives, stages syndicaux à venir, liens avec le site national, etc.

Coup de froid à la direction nationale Unss

Le 10 février 2025, la veille de l'assemblée générale UNSS, Elisabeth BORNE, la 7ème ministre de l'éducation nationale depuis le départ de Jean-Michel Blanquer en Mai 2022 a décidé, à la suite d'une enquête administrative relative à la gestion de l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) conduite par l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR), en sa qualité de présidente de l'UNSS, l'ouverture d'une procédure disciplinaire à l'encontre d'Olivier GIRAULT et de sa mise à pied à titre conservatoire.



Enfin une réaction au plus haut niveau du ministère à propos des alarmes incessantes des élus des A.S. et du SNEP-FSU sur la gouvernance et la gestion financière catastrophique depuis 3 ans ! Rappelons que le SNEP-FSU avait demandé la démission d'O. Giraud ou sa mise à l'écart aux Ministres successifs(ves). C'est donc enfin la prise en compte de cette revendication.

A la rentrée les enseignants d'EPS découvraient le nouveau Règlement Fédéral et ses conséquences.

Sa mise en œuvre est complexe sur le terrain, en effet, autant de positions que de CMN ! Pour trop d'APSA,

une équipe se retrouve pénalisée en cas de blessure d'un élève car le remplacement est impossible. La catégorie unique dans les lycées pose des problèmes de sécurité dans certains sports collectifs avec des écarts d'âge trop importants. La nouvelle règle de 4 élèves, 2 filles 2 garçons pour les sports individuels lycée limite le nombre de participants.

L'augmentation du prix de la licence et de l'affiliation pour toutes les AS renforce les difficultés des AS.

Le sport scolaire est un service public, il doit être financé et soutenu par l'Etat et non être dépendant d'éventuels mécénats extérieurs.

Il est scandaleux que la gestion irresponsable de la DN UNSS aboutisse à un exercice budgétaire déficitaire de 12,3 M d'€ en 2022-2023 et d'environ 1.1M d'€ en 2023-2024. Les familles ont dû payer plus cher leur licence alors que l'offre a été réduite (moins d'activités, moins de rencontres, moins d'accès aux championnats de France pour plusieurs catégories).

Les enseignants d'EPS restent très inquiets sur le devenir de la fédération. C'est avec ironie et amertume que nous revient le discours de nos hommes politiques qui n'ont eu de cesse depuis 4 ans de nous vendre l'héritage des jeux olympiques de Paris...

L'UNSS doit rapidement sortir de ce chaos et cela ne pourra se produire qu'avec une volonté politique et un soutien fort de nos institutions. Pour nos élèves, nous allons continuer à nous battre.

Gil Boisse, élu national des AS à l'AG UNSS

Conseil Régional UNSS

Le C.R. UNSS s'est tenu le 03/02 en présence de Monsieur le recteur. Ce dernier a exprimé son attachement au sport scolaire et a annoncé le maintien des moyens en collèges chargés de mission pour la prochaine rentrée scolaire.

Le CRUNSS a été l'occasion de montrer la grande différence de gestion entre le niveau académique et le niveau national ! En effet, Ludovic Fajoux et Matthias Gilet ont présenté un exercice 2023/2024 légèrement excédentaire de 7 000 € ainsi qu'un projet académique élaboré en concertation avec les élues des AS, les 2 représentants du SNEP et les cadres UNSS. On est très loin de la dérive des finances nationales et des directives descendantes imposées par le national !

Malgré une baisse du nombre d'associations affiliées, du nombre d'animateur·ices d'AS et du nombre d'élèves scolarisés, l'académie connaît une hausse de licenciés de 1344 élèves ! L'investissement des collègues sur le terrain porte ses fruits.

Les finances saines permettent de faire perdurer l'offre régio-

nale. C'est ainsi que les championnats académiques en benjamins et benjamines seront maintenus tant que les finances le permettront.

M. Desforges, directeur des sports de la région Centre Val de Loire explique que le dispositif YEP'S (à destination des lycéens·nes) sera reconduit l'année prochaine mais qu'il faudrait un conventionnement pour l'inscrire dans la durée, au moins jusqu'en 2028. Il développe l'importance de pérenniser ce dispositif dans le temps afin d'avoir des effets leviers pour aller vers de l'égalité dans la pratique et une meilleure inclusion. C'est une très bonne nouvelle pour toutes les AS de lycée de l'académie. M. Desforges insiste aussi sur le fait que YEP'S est réservé à la prise de licence sportive et n'est pas un dispositif destiné à enrichir les AS !

Pour finir la réunion, Ludovic Fajoux annonce un budget prévisionnel légèrement inférieur à l'année précédente, expliqué notamment par la diminution de l'aide du Conseil Régional et la non-reconduction de certaines subventions.

Une bien mauvaise nouvelle après nombre d'éléments positifs !

Guillaume Lemaire

SERVICES PUBLICS : *développer la bataille d'idées !*

Le budget 2025, finalement adopté par 49-3, se caractérise par l'accentuation des remises en causes des services publics et de la fonction publique, même si quelques reculs ministériels ont été obtenus par rapport au projet Barnier (abandon des trois jours de carence dans la FP, annulation des suppressions de postes à l'EN prévues, ...). Et le projet d'augmentation massive des dépenses militaires risque bien de pénaliser encore plus les services publics !

Il est de la responsabilité des syndicats de dénoncer tout ce qui nuit, chaque jour, au bien-être de la population : revenus insuffisants, santé et prévention sacrifiées, école privée des moyens indispensables, logements et transports inadaptés, environnement et nourriture déplorables, sécurité insuffisante...

Il est aussi légitime d'exiger des mesures et des investissements permettant de vivre mieux : services publics de qualité sur tout le territoire, protection sociale à la hauteur des besoins divers, sécurité au quotidien, emplois suffisants et mieux rémunérés, nourriture saine et de proximité...

Mais on constate que face aux difficultés à obtenir gain de cause, face aux campagnes politiques et médiatiques voulant faire croire qu'il n'y a pas de solution autre pour réduire la dette que de réduire les dépenses publiques, se développent dans la population le scepticisme et le repli sur soi, parfois le choix de se tourner vers une extrême droite qui, ne voulant pas s'attaquer aux privilèges des plus riches, ne saurait satisfaire les besoins en services publics !

Pour lutter contre ces tendances, le syndicalisme doit mettre en avant des contre-propositions et notamment en termes de financement, démontrer qu'il est **nécessaire et possible de faire autrement**. C'est la bataille d'idées qui sera décisive et permettra de mobiliser massivement.



Créer les emplois indispensables et mieux rémunérés, dans la santé, la formation, la sécurité, l'accompagnement... cela coûte bien sûr mais permet, outre de mieux-vivre, de réduire des frais inutiles et de créer des ressources nouvelles, importantes (cotisations, impôts, consommation...).

Il est indispensable de qualifier le choix stratégique à opérer : le bien commun pour toute la population facteur d'efficacité et de rentabilité sociale, ou le profit de quelques-uns, qui passe par l'individualisation et la privatisation, fondées sur l'autoritarisme, le « bourrage de crâne » et le repli sur soi.

Alors qu'actuellement le pouvoir est essentiellement livré aux profiteurs, développer la démocratie dans les décisions, notamment budgétaires, et dans le suivi de leur mise en place sera décisif, pour la solidarité, les mobilisations indispensables et l'amélioration du rapport des forces qui en résultera, en France et ailleurs...

Menons le débat pour redonner espoir et mobiliser dans l'unité, car la qualité de notre avenir commun dépend essentiellement de notre engagement, déterminé et solidaire.

Edouard Vernier et Serge Chabrol

Si tu ne l'as pas encore fait, nous t'appelons à :
**renouveler
ton adhésion**

(voir site)



Je choisis de payer ma cotisation :

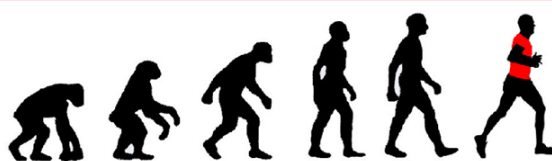
en ligne sur le site : <http://www.snefpsu.net>

par chèque(s) à l'ordre du Snep-Fsu
(4 chèques maxi),

par prélèvement (s) en une ou plusieurs fois
(4 fois maxi), effectué (s) le 5 du mois.

Adresse de la trésorière académique :

Aurélie Delsard, 17 allée des chênes,
18340 Plaimpied Givaudins



**METS DU SNEP
DANS TA VIE**

CREDIT D'IMPOT

**Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à
66% du montant de votre cotisation.**

**Par exemple une cotisation de 165€
ne vous coûte réellement que 56,10€**